



M

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR CONSEIL MUNICIPAL LE 13 FEVRIER 2025

Exécution de l'art.L.2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n° 2025-01	Débat d'orientation budgétaire 2025 Le Conseil municipal prend acte de la tenue du DOB. Adoptée avec 18 voix pour et 8 abstentions.
Délibération n° 2025-02	Rétrocession au profit de la ville de la parcelle AL 218 (b) en vue de l'intégration d'une partie du trottoir de la rue Deglane dans le domaine public Adoptée à l'unanimité.
Délibération n° 2025-03	Rétrocession des parcelles AE241, AE293, AE303 et AE269 situées rue Alexandre Gérard Adoptée à l'unanimité.
Délibération n° 2025-04	Convention avec le Conseil Départemental du Val d'Oise relative aux modalités de gestion et de maintenance des équipements statiques et dynamiques des feux tricolores d'une traversée piétonnes, 1 rue Léon Giraudeau (RD44) Adoptée à l'unanimité.
Délibération n° 2025-05	Convention entre la ville et la SOBEFA : délégation de gestion d'un logement Adoptée avec 18 voix pour, 6 oppositions et 2 abstentions.
Délibération n° 2025-06	Garantie d'emprunt – Seqens – 1 allée de le Liberté Adoptée avec 18 voix pour 4 oppositions et 4 abstentions.
Délibération n° 2025-07	Convention relative à la mise à disposition d'un agent du service de remplacement du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne auprès de la mairie de Bouffémont Adoptée à l'unanimité.
Délibération n° 2025-08	Mise à jour du RIFSEEP Adoptée à l'unanimité.
Délibération n° 2025-09	Synthèse du Rapport social unique 2023 Le Conseil municipal prend acte.
Délibération n° 2025-10	Mise à jour du tableau des effectifs Adoptée avec 22 voix pour et 4 abstentions
Délibération n° 2025-11	Motion s'opposant à l'article 5 de la proposition de loi visant à "lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur" Adoptée à l'unanimité.

Le 20 février 2025

Le Maire,
Michel LACOUX

